



Idées : Il est difficile de statuer sur la disparition de l'écriture manuelle Page B 5

Michel David et le livre blanc sur l'avenir du Québec Page B 3

Manon Cornellier sur la réécriture de la Loi électorale Page B 2

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 FÉVRIER 2014

QUÉBEC

Le bluff de Pauline Marois

Le 12 mars 2003, le premier ministre Bernard Landry avait déclenché des élections pour le 14 avril suivant. Le 11 mars, Pauline Marois, alors ministre des Finances, avait déposé son budget qui, forcément, distillait un fort parfum électoral. Cette fois-ci, la première ministre, à peu près à la même période de l'année, affirme qu'elle pourrait se lancer en campagne électorale sans budget. Rapidement. De quoi mettre ses adversaires sur les dents.

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Quand François Gendron, le vice-premier ministre et vénérable député élu sans interruption depuis 1976, parle, il faut l'écouter attentivement. En novembre, il fut le premier à dire que déclencher des élections à l'automne n'était pas la voie à suivre, avant même que Pauline Marois n'annonce sa décision de ne pas en déclencher. Mercredi, il fut le seul à évoquer la possibilité que le Parti québécois puisse se lancer en campagne électorale sans que le gouvernement présente de budget. Le lendemain, Pauline Marois évoquait cette possibilité.

La première ministre a expliqué jeudi que, depuis la mise à jour économique et financière de la fin de novembre, «les chiffres n'ont pas changé. [...] Les grands paramètres sont exactement les mêmes». Un budget, c'est incomplet. «Le budget, ce n'est pas les crédits, a-t-elle fait observer. Le budget présente les grands équilibres.»

Si rien n'est changé, pourquoi ne pas déposer un budget avant les élections pour confirmer que la mise à jour était juste? Pourquoi pas la ceinture et les bretelles? Après le dépôt du budget fédéral le 11 février prochain, les fonctionnaires du ministère des Finances peuvent accoucher d'un budget un mois plus tard, sans forcer. À temps pour le déclenchement d'élections à la mi-mars, après les deux semaines de relâche.

En l'absence de budget, tant Philippe Couillard que François Legault auraient beau jeu, en campagne électorale, d'accuser les péquistes de cacher le véritable état des finances publiques.

La mise à jour économique, qui prévoit que l'atteinte de l'équilibre budgétaire est reportée de deux ans, avec un déficit de 2,5 milliards à la clé pour l'année courante, n'a pas provoqué d'onde de choc, sauf dans les partis d'opposition. Aucun frémissement dans les chaumières. La montée du PQ dans les sondages ne s'est pas démentie. La mauvaise nouvelle est escomptée.

On peut croire que la déclaration de Pauline Marois sert à mettre les partis d'opposition sur les talons, compte tenu des avantages pour son parti de se présenter devant l'électorat avec un cadre financier analysé par le ministère des Finances, c'est-à-dire un budget en bonne et due forme. C'est du moins sur ce scénario que ses conseillers planchent.

Le beurre et l'argent...

Chose certaine, Pauline Marois a confirmé jeudi qu'elle croyait avoir toutes les justifications nécessaires pour déclencher des élections. Le chef de la CAQ, François Legault, insiste pour avoir le beurre et l'argent du beurre: des baisses d'impôt et l'équilibre financier dès l'an prochain. Les caquistes ne peuvent que voter contre le budget.

Du côté des libéraux, Philippe Couillard, après avoir dit la vérité — c'est-à-dire que le retour au déficit zéro pourrait prendre quelques années, ce que l'ébauche de programme électoral dévoilé au Conseil général du PLQ en octobre évoquait d'ailleurs clairement —, s'est rabattu sur la position de la CAQ. Lui aussi veut un retour à l'équilibre budgétaire dès l'an prochain. Et s'il venait à changer d'idée dans un sursaut de réalisme, le PLQ se trouverait à reprendre la position péquiste. Bref, d'une façon ou d'une autre, les libéraux n'ont pas de position qui leur soit propre. Mais quand on entend Philippe Couillard qualifier le gouvernement Marois de «toxique pour l'économie du Québec», on voit mal comment il pourrait le faire durer.

Comme libéraux et caquistes sont, jusqu'à nouvel ordre, au diapason sur la question du retour à l'équilibre budgétaire, Pauline Marois peut leur opposer une simple et même parade: «Les Québécois ont le choix entre l'austérité et la prospérité.» C'est pratique.

Les libéraux disposent toutefois d'une carte dans leur jeu: ils comptent sur le rapport du vé-



Pauline Marois a réussi à mettre ses adversaires sur les dents.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Philippe Couillard

CLÉMENT ALLARD LA PRESSE CANADIENNE

ricificateur général qui jugera de la justesse de la mise à jour économique du gouvernement. Ils comptent sur le fait que le v.g. pourrait mettre en doute les chiffres présentés par le ministère des Finances. Ce rapport doit être déposé dans les deux premières semaines de la session.

Les plats au feu

Outre le blocage sur le budget, Pauline Marois a mentionné ceux qui ont visé la loi 14 pour renforcer la Charte de la langue française, la création de la Banque de développement économique du Québec et la charte des valeurs. La première ministre s'est montrée moins convaincante quand elle a parlé des raisons pour lesquelles elle voudrait continuer de gouverner. «Il y a beaucoup de plats au feu», a-t-elle dit, en donnant l'exemple de l'assurance autonomie et des mesures de stimulation de l'emploi. Elle a surtout insisté sur le projet de loi 52 visant l'aide médicale à mourir. Or ce projet de loi est prêt à passer aux voix. Le leader parlementaire du gouvernement, Stéphane Bédard, tentera de le faire adopter dès le début de la session. De leur côté, les libéraux indiquent qu'ils n'entendent pas faire d'obstruction.

Une autre raison qui milite pour un déclen-



François Legault

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

chement rapide des élections, c'est que Pauline Marois commence à en avoir marre des attaques de François Legault. De le voir exiger que le vérificateur général débarque au Fonds de solidarité de la FTQ, alors que l'ancien ministre péquiste sait pertinemment que le v.g. n'en a pas le pouvoir, dépasse son entendement. Son acharnement à réclamer que Claude Blanchet compare en commission parlementaire l'irrite au plus haut point. L'énergie du désespoir que déploie François Legault le rend erratique, imprévisible, déplacent les péquistes. «Il gaspille des cartouches. Il tire au 12 sur tout ce qui bouge», constate, pour sa part, un conseiller libéral. Y compris sur les hélicoptères. A quand les ambulances?

Dans ce contexte, les échanges à l'Assemblée nationale, au cours des deux prochaines semaines, risquent d'être houleux. Tant Philippe Couillard que François Legault emploient déjà l'artillerie lourde. Il y a fort à parier que Pauline Marois n'attendra pas longtemps avant de faire en sorte que les tirs nourris de ses adversaires se transportent dans l'arène électorale.

Le Devoir

UKRAINE

L'autre crise

La contestation politique plonge l'économie dans le marasme

La crise ukrainienne est aussi économique: la détérioration des relations avec le voisin russe et ses conséquences commerciales ont été mises en avant par Kiev pour expliquer sa décision, il y a un peu plus de deux mois, de renoncer à un accord d'association avec l'Union européenne, prévoyant la mise en place d'une zone de libre-échange, au profit d'un rapprochement avec Moscou.

Depuis son bureau dans le vieux quartier Podol, à Kiev, Olivier Duffour est assez loin de Maidan, la place de l'Indépendance, pour en ignorer les chants, les prières et les affrontements. Mais si cet importateur de vins n'entend pas la foule de ce haut lieu de la contestation populaire contre le président Viktor Ianoukovitch, il suit cette «révolution» au jour le jour. À la minute, même. Sur son bureau, son écran est allumé sur Espresso TV, la télévision sur Internet consacrée à la manifestation, et sur Insider, un site d'informations ukrainien. «Du jour au lendemain, tout peut changer», explique-t-il.

Installé en Ukraine depuis 2006, il n'a pas peur d'une éventuelle «guerre civile» que certains évoquent. Ce qui l'effraie, c'est la crise économique. «Les 15 premiers jours de décembre, on a souffert», dit-il. Les séminaires sur lesquels il comptait pour vendre son vin ont tous été annulés. La chute de la monnaie locale, la hryvna, sous l'effet de la panique des marchés, le terrifie. Il redoute le même scénario qu'en 2008-2009, quand la devise s'était écroulée. Un désastre pour son entreprise.

Depuis le mois de novembre 2013 et le début des manifestations, l'Ukraine vit au ralenti. Comme les affaires. Les images de violences ont dissuadé les investisseurs de s'installer et, pour les patrons de PME comme M. Duffour, c'est une bataille de tous les jours pour résister. Son rêve: une conclusion rapide de la crise.

La reprise des pourparlers au Parlement entre le président, Viktor Ianoukovitch, et l'opposition, le mardi 4 février, nourrissait les espoirs. Mais les débats s'enlisent. «Chaque étape de cette crise est imprévisible», constate Thomas Moreau, le président de la chambre de commerce et d'industrie franco-ukrainienne, qui représente 120 entreprises implantées dans le pays. «Si la monnaie perd encore de 30% à 40%, beaucoup mettront la clé sous la porte.»

Vers la Russie

Nombre de ces entrepreneurs étrangers le connaissent, cette crise, ils ne l'avaient pas vue venir. La plupart des hommes d'affaires ignoraient encore, à l'été 2013, le contenu de l'alliance avec l'Europe. Certains ont imaginé l'Ukraine avec les standards de l'Union, balayant la corruption et la facturation des «coups de tampon». «Cela aurait amélioré le climat des affaires, mais c'est un long processus», souligne M. Moreau. Aujourd'hui, l'affrontement Europe-Russie ne leur plaît pas: beaucoup sont en Ukraine parce que Kiev est une porte d'entrée vers la Russie.

«La situation est critique. Ce qui compte maintenant, c'est le temps», alerte Andriy Novak, à la tête du comité des économistes d'Ukraine, une association indépendante. Le pays, dont la note a encore été dégradée par Standard & Poor's fin janvier, ne peut plus emprunter d'argent sur les marchés. Le prêt de 15 milliards de dollars octroyé par la Russie est gelé jusqu'à la formation d'un gouvernement (prorusse). L'Etat accumule les dettes gazières envers Moscou et a besoin de 3 à 4 milliards de dollars par trimestre, estime M. Novak. La cessation de paiement menace. «Tous les pronostics économiques sont liés à la vitesse de résolution de la crise politique.» L'Europe et les États-Unis pourraient fournir une aide. Mais quand?

A court terme, la visite, vendredi, de Viktor Ianoukovitch à Sotchi, où se tiennent les Jeux olympiques, ouvre une perspective: voir le président ukrainien revenir avec un chèque de son homologue russe, Vladimir Poutine. Mais à long terme, cette option ne ravit pas M. Novak. Selon les nouvelles statistiques, le PIB ukrainien n'a pas reculé de 1%, mais de 6,4% en 2013. Les liquidités manquent. Bref, la gestion du pays par M. Ianoukovitch ressemble à un désastre.

Un dirigeant proeuropéen ferait-il mieux? «Il ne s'agit pas de faire un choix entre l'Europe et la Russie. La coopération économique doit être maintenue, mais il faut, pense l'économiste, mettre fin au chantage politique.» Mercredi, le porte-parole de M. Poutine a rappelé que l'argent russe ne serait versé à Kiev que «lorsque le nouveau chef de gouvernement ukrainien pourra expliquer à Moscou jusqu'à quel point il suivra la politique de l'équipe précédente.»

Le Monde

Partialité électorale



MANON CORNELLIER
à Ottawa

M user l'arbitre, limiter ses pouvoirs, élargir la patinoire pour favoriser les plus gros joueurs, voilà la recette que les conservateurs ont suivie pour réécrire la Loi électorale, rebaptisée Loi sur l'intégrité des élections. L'analogie sportive n'est pas fortuite, elle est directement inspirée des propos du ministre responsable de la Réforme démocratique, Pierre Poilievre.

«L'arbitre [électoral] ne devrait pas porter le chandail d'une équipe», a-t-il déclaré mardi pour expliquer sa décision de retirer à Elections Canada ses pouvoirs d'enquête, qu'il a confié à un commissaire indépendant. Sans toutefois lui accorder les pouvoirs que demandait le directeur général des élections (DGE) Marc Mayrand, ce qu'il a déploré.

Le ministre a expliqué son image un peu tard en disant que le commissaire ne peut faire partie d'Elections Canada alors qu'il peut être amené à enquêter sur cet organisme. Mais le ministre savait très bien que sa formule étudiée jetait un doute sur l'impartialité de M. Mayrand.

M. Poilievre est trop habile avec les mots pour ne pas avoir soupesé le poids de sa déclaration. Comme de toutes les autres qu'il nous sert depuis mardi et qui donne une image déformée de son projet de loi. Il prétend, par exemple, mettre un frein à l'«influence induite» de l'argent, mais augmente les limites de dépenses des partis et des candidats. Certaines dépenses engagées pour solliciter des fonds durant une campagne électorale ne seront plus comptabilisées, une échappatoire pour se soustraire aux limites de dépenses. (Ma collègue Hélène Buzzetti décrit ces dispositions en détail dans nos pages, aujourd'hui.)

◆ ◆ ◆
Tout le monde a répété, y compris l'opposition, qu'il y a du bon dans ce projet de loi. Mais, mais... Il y a des éléments litigieux et préoccupants. Et il y a les tactiques du gouvernement. Le contenu et la méthode en révèlent beaucoup sur sa conception de la démocratie. Pour les conservateurs, les électeurs ne sont plus des citoyens, mais des clients pour les marchands politiques.

Le ministre lui-même parle, pour inciter les gens à voter, d'«amélioration du service à la clientèle», ce qui justifierait selon lui de limiter les activités publicitaires du DGE à la diffusion d'information sur la manière de voter, le moment et le lieu. Plus question de promouvoir la participation. Selon l'ancien DGE Jean-Pierre Kingsley, cela équivaut à dire au commissaire aux langues officielles de ne plus parler de langues officielles.

Mais le ministre dit que ce genre de campagnes ne fonctionne pas. En fait, laisse-t-il entendre, sans rire, elles pourraient même être la cause de la chute du taux de participation puisque le déclin coïncide avec le début de ces campagnes. Mais coïncidence pour coïncidence, ce sont les jeunes de 18 à 34 ans qui votent le moins, alors que les personnes plus âgées, qui affichent le taux de participation le plus élevé, sont plus enclines à voter pour les conservateurs.

◆ ◆ ◆
Absence de consultation, élaboration en vase clos et débat tronqué dès les premières étapes ne peuvent inspirer confiance. Lundi soir, après quatre maigres jours de débats, le projet de loi prendra la route du comité parlementaire ou, par le passé, les conservateurs ont presque toujours refusé les amendements proposés par l'opposition ou inspirés par les témoins.

Tout dans le démarche du gouvernement est contraire à la tradition. Étant donné le rôle central joué par la loi électorale dans notre processus démocratique, elle doit, pour inspirer confiance et susciter l'adhésion, reposer sur le plus large consensus possible. Ceci explique que, par le passé, peu de changements ont été apportés dans des discussions préalables avec les autres partis et, surtout, avec le directeur général des élections. Le premier ministre Jean Chrétien avait peu consulté avant d'imposer le financement populaire des partis. La résistance ne venait toutefois pas des autres partis, mais de ses propres rangs.

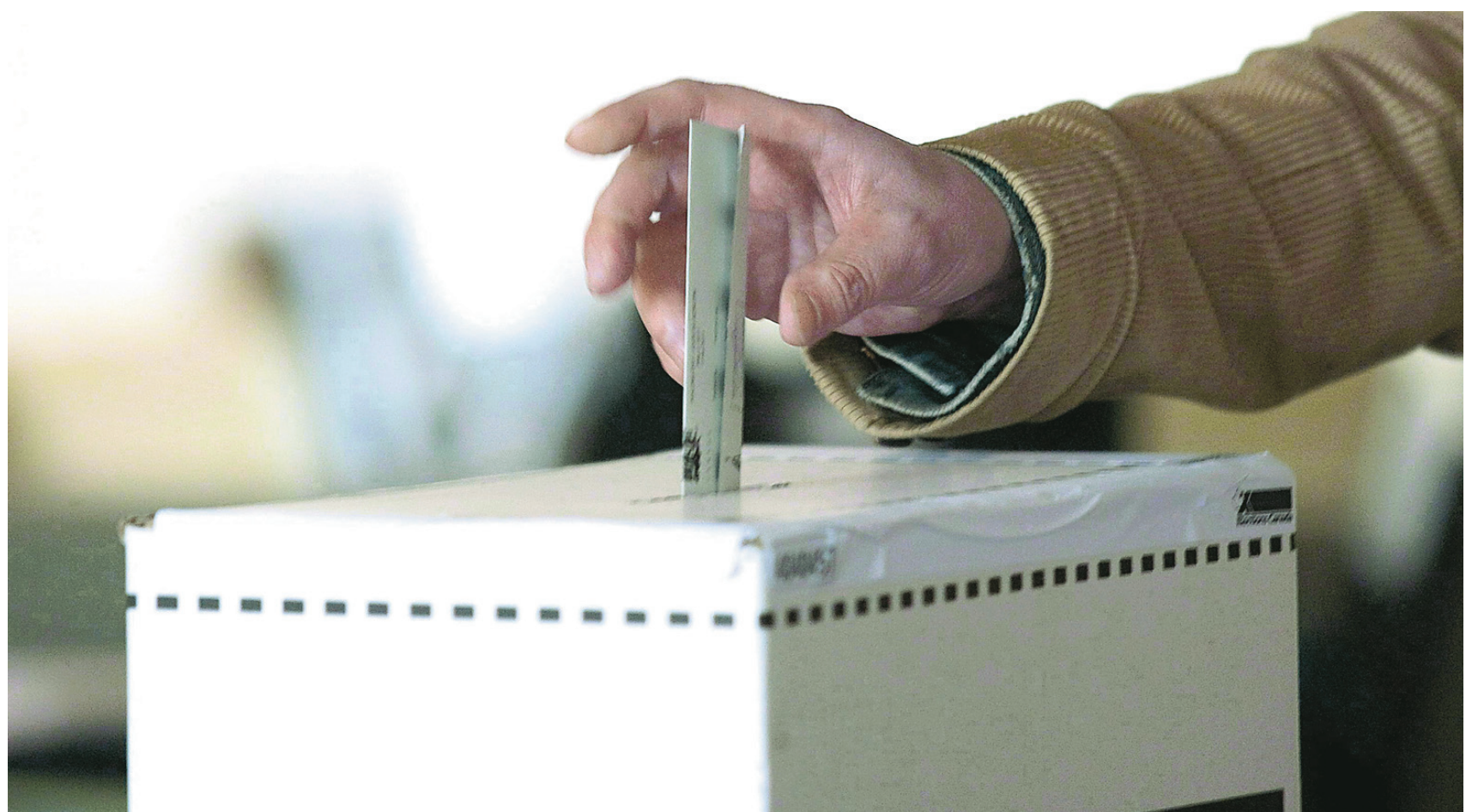
Le projet de loi C-23 est d'une telle portée qu'il devrait aller de soi que le débat puisse durer le temps nécessaire pour que les députés puissent s'exprimer. Il faut aussi que l'avis du DGE soit pris en compte. Mais comme tout le monde le craignait, la dent qu'ont les conservateurs contre le DGE a influencé l'ensemble de l'œuvre.

Responsable de la conduite des élections, le DGE n'est au service d'aucun parti. Si Marc Mayrand a pris plus souvent en défaut les conservateurs, c'est que ces derniers ont plus souvent interprété la loi à leur manière. Alors que les autres partis cherchaient des solutions à l'amiable, les conservateurs ont préféré, la plupart du temps, combattre le DGE devant les tribunaux.

La loi électorale est censée servir les citoyens et l'exercice de leur droit démocratique le plus fondamental: leur droit de vote. Elle encadre le processus électoral pour contrer la tricherie et assurer un équilibre du rapport de force, en particulier face au pouvoir de l'argent.

Si les intérêts du PC n'ont pas pris le dessus sur les intérêts des citoyens dans ce dossier, il n'en tient qu'au gouvernement de le démontrer. En laissant le Parlement faire son travail dans les formes.

mcornellier@ledevoir.com



Le projet de loi C-23 viendra chambouler le financement électoral.

CHRIS YOUNG AGENCE FRANCE-PRESSE

LES FINANCES ÉLECTORALES

Une loi pour les conservateurs ?

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Il en faudra encore beaucoup, du temps, pour bien comprendre les ramifications du volumineux projet de loi réformant la Loi électorale du Canada. Le projet C-23 déposé cette semaine par le gouvernement conservateur s'est valu plusieurs commentaires favorables, mais aussi une critique importante: les changements apportés aux limites financières en vigueur en campagne électorale profiteront surtout à la formation de Stephen Harper.

Le projet de loi C-23 change trois éléments liés aux finances électorales: il rehausse le plafond de dépenses permises en campagne, il augmente le montant maximal qu'un individu peut contribuer à un parti ou à un candidat et il modifie la liste de ce qui est considéré comme une dépense électorale soumise au plafond. Dans les trois cas, accuse l'opposition à la Chambre des communes, les nouvelles règles favorisent le Parti conservateur.

Le plafond des dépenses, d'abord. En campagne électorale, un parti politique ne peut dépenser autant qu'il le souhaite. Il est soumis à une limite afin que les formations trop riches ne puissent pas enterrer la voix de leurs adversaires avec de coûteux matraquages publicitaires. Cette limite est établie en fonction du nombre de candidats présentés par une formation. Elle s'est élevée à un peu plus de 21 millions de dollars en 2011 (5,4 millions pour le Bloc québécois). Ottawa augmente ce plafond de 5%.

Plusieurs estiment que le Parti conservateur, qui a les coffres les mieux garnis, sera le plus en mesure de dépenser davantage. Cependant, lors de l'élection de 2011, c'est le Nouveau Parti démocratique qui a le plus dépensé. La formation de Jack Layton était à 650 000 \$ d'atteindre son plafond de dépenses alors que le Parti conservateur aurait pu dépenser encore 1,4 million. Le Parti libéral en était à 1,5 million et a en plus terminé la campagne avec une créance impayée de 24 000 \$. De son côté, le Bloc québécois avait pour ainsi dire atteint sa limite, ayant dépensé à peine 30 000 \$ de moins que la limite permise!

Le rehaussement des contributions qu'un même individu peut verser à un parti politique au cours d'une année donnée passera de 1200 \$ à 1500 \$. Encore là, certains estiment que cela avantagera le Parti conservateur. Le *Globe and Mail* a en effet calculé que c'est la formation de Stephen Harper qui dispose du plus grand nombre de donateurs ayant versé le maximum permis par la loi en 2013 (ceux susceptibles de donner davantage si le plafond est relevé), soit 2489. À titre de comparaison, calcule le quotidien torontois, le Parti libéral (PLC) n'a compté que 1536 donateurs ayant versé le maximum cette année-là et le NPD, 417. Au Bloc québécois? *Le Devoir* en a trouvé seulement trois. Notons cependant que, lorsque le Parti libéral était au pouvoir, c'était lui le champion des dons généreux. En 2003, lorsqu'il a plafonné les dons — une première au Canada —, tous s'étaient entendus pour dire que le Parti libéral serait le premier à faire les frais de sa réforme.

Récolter des fonds sans frais

Le troisième changement est de loin celui qui dérange le plus. En vertu des changements proposés dans le projet de loi C-23, toute dépense faite par un parti politique pour solliciter des fonds de ses anciens donateurs ne sera plus comptabilisée comme une dépense électorale soumise au plafond. Ces «anciens donateurs» seront toutes les personnes ayant déjà versé plus de 20 \$ à la formation dans les cinq années précédant le déclenchement de l'élection.

Une loi pour les conservateurs? tion. Pour l'élection de 2015, on pourra donc remonter jusqu'en 2010.

Or le Parti conservateur compte, et de loin, beaucoup plus de donateurs que ses adversaires. En 2010, il a obtenu de l'argent de 95 000 personnes différentes, contre environ 32 000 pour le PLC et 23 000 pour le NPD. En 2011, l'écart s'est légèrement resserré: 110 000 donateurs conservateurs, presque 50 000 libéraux et 38 000 néodémocrates. Même tendance en



SEAN KILPATRICK AGENCE FRANCE-PRESSE

Plusieurs estiment que le Parti conservateur, qui a les coffres les mieux garnis, sera le plus en mesure de dépenser davantage grâce à la nouvelle loi.

2012, avec deux fois plus de donateurs conservateurs que de donateurs libéraux ou néodémocrates. Les chiffres de 2013 ne sont pas encore consolidés.

Concrètement, ces règles signifient que, là où les troupes de Thomas Mulcair pourront envoyer, disons, une lettre à 40 000 exemplaires sollicitant des fonds pour «faire barrage au dangereux Stephen Harper», celles de ce même Stephen Harper pourront répliquer par un pamphlet tiré à 110 000 exemplaires demandant de l'argent pour «empêcher Justin de vendre du pot à nos enfants». En d'autres mots, le Parti conservateur obtient de manière détournée le droit de dépenser plus que ses adversaires.

Dans les coulisses, on explique qu'en outre, cette mesure pose problème parce qu'il sera impossible d'en vérifier l'application. Comment Elections Canada pourra savoir où de telles lettres de sollicitation ont été envoyées pour en vérifier l'admissibilité? «Il n'y a pas de point de départ», fait-on remarquer. La possibilité de dérapage est donc grande.

«Ils pipent complètement les dés en leur faveur et ils ne veulent même pas qu'on en discute correctement et en profondeur», estime le chef néodémocrate, Thomas Mulcair. Le groupe Democracy Watch dénonce aussi ces changements aux paramètres financiers des futures élections fédérales. Le rehaussement des limites de dons invite l'argent en politique, déplore un de ces membres, Duff Conacher. L'exclusion de la sollicitation des dépenses plafonnées «permettra la création d'un nouveau trou noir secret qui ne sera ni réglementé ni soumis aux enquêtes, déplore-t-il. Cette exemption est antidémocratique, non éthique et va à l'encontre de l'esprit de démocratisation ayant animé tous les changements apportés à la Loi électorale du Canada au cours de la dernière décennie.»

S'identifier pour voter

Le projet de loi C-23 s'est attiré les critiques du directeur général des élections, Marc Mayrand, aussi parce qu'il abolit l'actuelle possibilité, pour une personne non inscrite sur la liste électorale, de se présenter à un bureau de scrutin sans carte d'identité et de prêter serment en étant accompagné d'un électeur identifié qui dit la connaître. Selon M. Mayrand, il y a encore beaucoup de personnes, en particulier des jeunes autochtones et des aînés, qui n'ont pas les documents exigés pour s'identifier. Le ministre Pierre Poilievre rétorque que le taux d'erreur dans ces cas est trop élevé. Le serment, selon lui, ouvre la porte à la fraude électorale.

Dans les coulisses, le Bloc québécois explique que cette mesure n'existait auparavant que dans les circonscriptions rurales «où les

gens se connaissent davantage et où il est plus difficile de se faire passer pour quelqu'un d'autre». A la faveur d'une réforme électorale pilotée par le gouvernement libéral en 1999, le Bloc québécois avait proposé d'abolir ce processus d'identification. Au contraire, rappelle-t-on, le gouvernement l'a étendu à l'ensemble des circonscriptions. Le Bloc québécois est d'ailleurs d'accord avec le gouvernement sur cet aspect.

Le Bloc québécois désire aussi que le gouvernement inscrive dans son projet de loi que le vote à visage voilé n'est plus permis. Il avait déposé un projet de loi en ce sens en 2007, projet de loi que le gouvernement avait repris à son compte mais n'avait finalement pas fait adopter. Pourquoi ne pas l'avoir inséré dans le projet C-23? a demandé le député André Bellavance à la Chambre des communes jeudi. Le ministre a seulement remercié le Bloc pour sa «suggestion» en se disant ouvert à discuter du projet de loi en comité parlementaire.

Il faut dire qu'à l'heure actuelle, il est possible de voter sans s'identifier à l'aide d'une photo. La liste des documents d'identification acceptés compte 38 possibilités, dont un bracelet d'hôpital, une carte de crédit, un bail, une police d'assurance, une facture de téléphone, un talon de chèque du gouvernement, un permis de chasse ou encore un relevé bancaire, tous des documents ne comportant aucune photo. Exiger de voter à visage découvert, fait valoir le chef libéral, Justin Trudeau, n'apporte rien aussi longtemps qu'on ne peut comparer ce visage à une photo.

Consensus

Le patron d'Elections Canada a exprimé le souhait jeudi que le projet de loi fasse l'objet du plus grand consensus qui soit à la Chambre des communes. Après tout, a fait valoir Marc Mayrand, cette loi touchera directement les élus et leur formation respective.

La précédente réforme électorale de 2003, instaurant pour la première fois en politique fédérale des plafonds aux dons et un financement étatique des partis politiques, avait été appuyée par les libéraux, les néodémocrates et les bloquistes. Seuls les alliés et les progressistes-conservateurs s'y étaient opposés, car ils n'approuvaient pas le financement étatique. Le gouvernement conservateur abolit d'ailleurs progressivement ce financement. Toutefois, la réforme de 2000, plus mineure, n'avait été soutenue par aucun parti de l'opposition. Elle interdisait la publication de sondages électoraux 24 heures avant le scrutin et limitait les dépenses que pouvaient engager les tiers pendant une campagne.

Le Devoir

PERSPECTIVES



JIM WATSON AGENCE FRANCE-PRESSE

Tout en se développant, Microsoft doit éviter de laisser aller sa position dominante dans le domaine des ordinateurs de bureau.

INFORMATIQUE

La tête dans le nuage

Le nouveau patron de Microsoft, Satya Nadella, a pour objectif d'amener l'entreprise plus loin dans l'infonuagique

FRANÇOIS DESJARDINS

Sur papier, en chiffres absolus, Microsoft va bien. À son dernier exercice financier, les ventes se sont élevées à 77,8 milliards, le bénéfice net, à 21,8 milliards et le cours de l'action a grimpé de 14% en six mois sur le Nasdaq. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas un énorme défi: redonner de l'élan et refaire l'image d'une entreprise vieillissante que plusieurs accusent d'avoir manqué de pif.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la prochaine assemblée des actionnaires, à l'automne 2014, ne sera pas ennuyeuse. La nomination d'un nouveau chef de la direction, annoncée cette semaine au moment où Bill Gates a quitté la présidence du conseil, était attendue depuis longtemps. Les observateurs sont légion à dire que ce n'est pas un hasard si celui qui prend la relève de Steve Ballmer comme grand patron, Satya Nadella, dirigeait jusqu'ici les activités de Microsoft dans l'infonuagique.

«Ils dominent le monde de l'ordinateur de bureau, mais s'ils veulent un avenir prospère, ils doivent aller chercher le nuage», laisse tomber Will Mitchell, titulaire de la chaire Anthony S. Fell axée sur les nouvelles technologies et la commercialisation à l'Université de Toronto, où il est professeur invité. (Il retournera sous peu à l'Université Duke, en Caroline du Nord.)

Jongler avec deux réalités

Le défi pour l'entreprise, ajoute-t-il, consiste à atteindre cet objectif — le marché global du «nuage» est estimé à 100 milliards — en évitant de laisser aller sa position dominante dans le domaine des ordinateurs de bureau. La personnalité de M. Nadella — ingénieur et tout le contraire d'un Steve Ballmer qui parlait fort et bombait le torse en dénigrant les produits d'Apple — semble s'inscrire dans cette volonté de repositionner l'entreprise. (Pour entendre la vidéo officielle: <http://goo.gl/Ra6itu>)

«L'ordinateur de bureau est encore très important, insiste M. Mitchell. Si vous regardez les 25 dernières années, on y voit ce qui semble être une croissance linéaire au chapitre des revenus. Cependant, au cours des cinq ou six dernières années, c'est plus faible. À l'avenir, tout ce qui est «nuage», c'est-à-dire les réseaux sociaux et les activités qui se déroulent hors des serveurs informatiques ou des ordinateurs portables, fait de plus en plus partie du monde des consommateurs et des activités d'entreprises.» Et le plus gros marché de Microsoft, dit-il, c'est le marché des affaires.

Selon le *Wall Street Journal*, qui a tenté cette semaine de raconter les jeux de coulisses menant au choix de M. Nadella, le conseil d'administration voulait un président capable de se tourner vers le grand public. Satya Nadella, employé de Microsoft depuis 1992, a passé une bonne partie de sa carrière dans le créneau affaires, mais a aussi supervisé les activités de recherche et développement pour le moteur de recherche Bing. La division qu'il gérait, celle des serveurs et des produits utilitaires, génère des ventes d'environ 20 milliards par année, un milliard de plus que la division Windows.

Que faire du Xbox et des souris?

Certains se sont même demandé si cette attention accrue pour l'infonuagique va entraîner la vente d'une autre division de Microsoft, elle aussi «grand public»: la console Xbox.

«La Xbox est loin de ce qui constitue le cœur de ses intérêts — de la quincaillerie, pas du logiciel — et son message d'introduction ne montre aucun enthousiasme débordant pour un appareil qu'on branche à une télé», a écrit, en éditorial, le site pcmag.com. Ça pourrait être converti en so-



JIM WATSON AGENCE FRANCE-PRESSE

Bill Gates n'est plus aux commandes des activités quotidiennes de Microsoft depuis 1996.

ciété indépendante, liée de près à Microsoft. Aussi, Nadella pourrait se débarrasser de tout ce qui est quincaillerie: claviers, souris, etc. La création de la Xbox et de la tablette Surface, et l'acquisition de Nokia, amenait Microsoft vers un modèle de type Apple. Le Microsoft de Nadella sera davantage Google.»

Le cas de Microsoft, qui devra donner un coup d'accélérateur à l'innovation, serait-il une version modifiée de celle de BlackBerry? La compagnie ontarienne, après tout, a commencé à vaciller quand le goût des consommateurs s'est tourné rapidement vers les appareils à écran tactile d'Apple et de Samsung. BlackBerry a vu le train passer et a réagi si mollement que l'appareil devant relancer l'entreprise, le Z10, s'est peu vendu, au point où la direction a dû inscrire une perte d'un milliard à ses états financiers.

Non, Microsoft, ce n'est pas ça, dit Will Mitchell. «Microsoft est parti du marché des consommateurs et s'est dirigé vers celui des affaires. Peut-il retourner à celui des consommateurs pour s'y tailler une place de choix? En ce moment, ce n'est pas ce qui est en train de se produire, car le marché est autant axé sur les téléphones que sur les ordinateurs portables et de bureau.»

Dans les faits, croit M. Mitchell, la question est celle-ci: «Ce n'est pas tant une question de reprise de contrôle sur le marché du consommateur que de capacité à s'ajuster aux changements technologiques des 10 prochaines années.»

En chiffres absolus, Microsoft dépense beaucoup en recherche et développement, comme d'autres grandes sociétés multinationales. À son exercice 2013, qui a pris fin en juin dernier,

la compagnie a dépensé 10,4 milliards à ce chapitre, ce qui représente environ 13% de ses revenus. Ce pourcentage a diminué au cours des dernières années. Au début des années 2000, il dépassait 20%.

Le retour de Bill

À ce chapitre, le nouveau rôle de Bill Gates, qui trône au sommet de la richesse mondiale avec une fortune personnelle de 72 milliards, soulève un certain nombre de questions. Le cofondateur de l'entreprise, qui passe le plus clair de son temps dans des activités philanthropiques, a délaissé la présidence du conseil (il demeure membre) mais va prendre le titre de «fondateur et conseiller technologique» aux côtés de M. Nadella. Il dit vouloir passer plus de temps dans les bureaux de Microsoft.

Or Bill Gates n'est plus aux commandes des activités quotidiennes depuis 1996. En huit ans, Apple est devenu un géant, IBM a vendu sa division d'ordinateurs personnels au groupe chinois Lenovo, Samsung est un nouveau concurrent, Google est dominant dans l'infonuagique, etc.

«Son retour dans un rôle actif sera intéressant parce qu'il faudra voir s'il a encore cette voix qu'il avait dans le passé», dit Will Mitchell. L'héritage de Bill Gates tient au fait qu'il comprenait mieux que quiconque l'importance capitale des réseaux et que le marché des ordinateurs personnels en est un où le gagnant prend tout. Il comprend aussi qu'on peut descendre très vite. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à BlackBerry.»

Le Devoir

De l'Inde à Seattle

La montée en puissance de Satya Nadella au sein de Microsoft ne traduit pas seulement un changement de visage à la tête de l'entreprise. Elle a aussi pour effet de réjouir la communauté indienne, qui voit un des siens prendre les commandes d'un géant américain. Originnaire de Hyderabad, amoureux de cricket et de poésie, Nadella, 46 ans, a d'abord obtenu un bac en génie électrique en Inde avant

de déménager aux États-Unis pour y poursuivre ses études. Il est chez Microsoft depuis 1992.

«Le couronnement de Satya Nadella comme chef de la direction du plus gros joueur mondial du logiciel ne pourrait survenir à un meilleur moment pour la marque de commerce d'Hyderabad», a écrit cette semaine le *Times of India*. Ce centre nerveux de l'industrie technologique indienne, où s'agitent 1300 entreprises

du secteur qui exportent 15% de tout ce que fait l'Inde en matière de services informatiques, a vécu de multiples scandales, dont le plus gros est celui de Satyam. «Hyderabad tente de secouer la honte d'avoir perdu sa figure emblématique, Ramalinga Raju, dans le scandale de Satyam en 2009», poursuit le média en faisant référence à la réputation de la ville comme un carrefour d'arnaques.

Le livre noir



MICHEL DAVID

On a déjà trouvé de nombreux ancêtres au livre blanc sur l'avenir du Québec et à la consultation à laquelle il donnera lieu si le PQ arrive à former un gouvernement majoritaire: le livre blanc de 1979 sur la «nouvelle entente Canada-Québec» de René Lévesque, la commission Bélanger-Campeau (1990-1991), les commissions itinérantes de 1995...

En réalité, aucun de ces exercices n'est réellement comparable. Le livre blanc sur la «nouvelle entente» constatait bien «l'impasse du fédéralisme», mais il visait davantage à expliciter le concept de «souveraineté-association». Il n'a fait l'objet d'aucune consultation publique et sa publication est survenue à la toute veille du dépôt de la question référendaire. On est encore très loin de là.

Créée d'un commun accord entre le gouvernement Bourassa et le PQ et dotée d'une présidence bicéphale, la commission Bélanger-Campeau avait réellement fait œuvre de pédagogie. Fédéralistes et souverainistes y avaient participé de bonne foi. Jamais les Québécois ne s'étaient intéressés à ce point à la question constitutionnelle.

Pauline Marois a beau se défendre de préparer un «livre noir du Canada», on peut prédire sans grand risque de se tromper qu'il conclura que la somme des inconvénients du fédéralisme sera largement supérieure à celle de ses avantages. Toute la difficulté consistera précisément à éviter de donner l'impression d'un procès dont le verdict est écrit d'avance.

Les commissions régionales itinérantes de l'hiver 1995, que Jean-François Lisée avait inspirées à Jacques Parizeau, lui avaient fourni un excellent prétexte pour rajuster le tir avant de se lancer dans un référendum qu'il avait formellement promis de tenir dans l'année. La question simple et claire qu'il comptait poser aux Québécois s'était transformée en une proposition compliquée sur la «souveraineté-partenariat», qui prévoyait une période de négociations aux résultats incertains et une kyrielle d'institutions communes avec le reste du Canada.

On dit d'ailleurs que l'idée d'un livre blanc a été suggérée à M^{me} Marois par un comité sur la souveraineté auquel siègent des personnalités aussi diverses que le constitutionnaliste Henri Brun, le chanteur Paul Piché, l'ancienne présidente de la CSN Claudette Carboneau et... Jean-François Lisée.

◆◆◆

Dans la généalogie du livre blanc, il ne faudrait pas oublier la commission Bouchard-Taylor. En 2007, c'est le moyen que Jean Charest avait trouvé pour évacuer la question des accommodements raisonnables de la campagne électorale. De la même façon, M^{me} Marois pourra renvoyer le dossier de la souveraineté après les élections, tout en donnant aux militants péquistes l'espoir que quelque chose pourrait enfin se passer.

Dans la généalogie du livre blanc, il ne faut pas oublier la commission Bouchard-Taylor

Il est vrai qu'après avoir retrouvé sa majorité, M. Charest s'était empressé d'expédier le rapport Bouchard-Taylor sur les tablettes, mais il pouvait compter sur la docilité d'un parti qui a pour règle de conduite de faire le moins de vagues possible. Même s'il s'est passablement assagi, le PQ est fait d'un autre bois.

Certes, M^{me} Marois ne se commettra pas sur la tenue d'un référendum au cours d'un prochain mandat, mais les militants toléreront difficilement que le livre blanc sur l'avenir du Québec n'aboutisse à rien, faute de «conditions gagnantes». C'est toutefois là une réalité avec laquelle tout premier ministre péquiste dirigeant un gouvernement majoritaire doit apprendre à composer.

◆◆◆

Philippe Couillard a tort de n'y voir qu'une diversion destinée à éviter de discuter des vrais problèmes auxquels le Québec est confronté. Les fédéralistes semblent toujours trouver inconcevable que d'autres puissent penser que la souveraineté fait précisément partie des solutions à ces problèmes.

Il est faux de dire que le chef du PLQ entend signer la Constitution sans condition ni consultation, comme l'a affirmé M^{me} Marois. Il a clairement indiqué que ses conditions étaient toujours celles de l'accord du lac Meech et a assuré jeudi que tous les Québécois auraient l'occasion de se prononcer, même s'il n'a pas précisé comment.

La précipitation avec laquelle M. Couillard sent le besoin de clamer sa ferveur fédéraliste chaque fois qu'il en a l'occasion fait toutefois le jeu du PQ, un peu comme son ultralibéralisme sur la question du port de signes religieux. Faut-il comprendre que les libéraux boycotteraient les consultations sur le livre blanc, comme ils avaient boycotté les commissions itinérantes de 1995?

Un qui doit être soulagé que la reprise du débat sur l'avenir politique du Québec soit reportée à plus tard, c'est François Legault. Déjà victime de la polarisation provoquée par la charte de la laïcité, il aurait trouvé encore plus inconfortable de passer la campagne électorale assis sur la clôture constitutionnelle.

mdavid@ledevoir.com

ÉDITORIAL

SOTCHI EN VITRINE DE LA RUSSIE

Le retour du bâton

C'est un secret de Polichinelle qu'à la seconde où le CIO a accordé l'organisation des Jeux à Sotchi, Vladimir Poutine décida d'employer tous les expédients disponibles pour métamorphoser cette ville du Caucase en une vitrine. De quoi? D'une Russie revue et polie par lui. Par le tsar de la démocratie... dirigée!



avant que le coup d'envoi de ces Olympiques soit donné, Poutine avait déjà récolté la médaille de chef d'orchestre des Jeux les plus dispendieux de l'histoire. Selon les estimations officieuses, donc non encore officielles, les coûts afférents ont dépassé les 50 milliards. Selon des opposants et des journalistes, la somme réelle serait plus élevée. Chose certaine, pour propager l'image d'une Russie de retour sur la scène internationale, d'une nation triomphante, d'un pays encore habité par le sentiment de l'exceptionnalisme slave et de la supériorité morale, le maître du Kremlin n'a pas lésiné sur les moyens.

À telle enseigne d'ailleurs que Sotchi s'avère le microcosme par excellence des failles qui caractérisent la Russie post-soviétique: corruption répandue, fouillis administratif si monstrueux qu'il est l'illustration en dur de *La colonie pénitentiaire* de Kafka, mépris prononcé pour le travailleur et enrichissement stratosphérique des «p'tits» copains. Par exemple, c'est au partenaire de judo de Poutine à l'adolescence qu'a été accordé le plus gros contrat des Jeux. Il ne fut pas le seul. Les autres amis de Poutine ont été choyés.

Ce cocktail fait d'inefficacité administrative, de népotisme et autres tares est le révélateur d'une profonde transformation, par Poutine évidemment, des us et coutumes politiques qui avaient cours sous Boris Eltsine. Lorsque ce dernier était aux commandes, les oligarques, les rois du privé avaient énormément d'influence sur la gestion du pays, et notamment sur l'économie. Sous Poutine, ce modèle a été chamboulé pour faire place à celui de Youri Andropov, ancien maître de l'Union soviétique et ex-grand patron du KGB, et donc de Poutine. Le modèle? L'économie doit être réformée et commandée par le haut, soit le Kremlin.

L'adoption de cette politique a eu pour conséquences l'élimination des oligarques au profit des anciens collègues de Poutine au KGB, la multiplication par deux du nombre de fonctionnaires, une hausse si marquée des sociétés d'État que celles-ci contrôlent la moitié de l'économie. Par ricochet, ces conséquences ont produit les résultats suivants: une chute énorme des investissements, une fuite énorme des capitaux, mais aussi des cerveaux, et une couche énorme de pesanteurs diverses sur un appareil d'État réputé lourd depuis des lunes. Toujours est-il que la Russie de Poutine s'est approchée du territoire de tous les dangers macroéconomiques: elle est beaucoup trop dépendante de la rente pétrolière. Lorsque Poutine est arrivé au pouvoir, il suffisait que le baril avoisine les 20\$ pour atteindre l'équilibre budgétaire. Aujourd'hui, il faut qu'il soit à 103\$!

Le retour en arrière sur le front économique s'est accompagné d'un retour en arrière sur le flanc des mœurs. On se souviendra qu'il y a quelques mois, Poutine et ses collègues ont voté une loi homophobe rédigée volontairement à l'enseigne de l'enfumage pour satisfaire l'acharnement anti-homosexuel de la frange la plus religieuse et la plus rétrograde de la société russe. Il faut rappeler, souligner et retenir que c'est seulement dans les années 90 que la loi de 1933 prévoyant l'envoi des homosexuels au goulag et celle stipulant que l'homosexualité est une maladie mentale ont été gommées.

Les retours en arrière ciselés par Poutine afin de muer Sotchi en vitrine d'une Russie triomphante s'avèrent la traduction politique concrète de ce titre d'un roman de Philip K. Dick: *En attendant l'année dernière*.

LIVRE BLANC SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Juste une diversion?

D'accord, c'est un geste avant tout stratégique que la promesse de ce livre blanc sur l'avenir du Québec, faite par Pauline Marois mercredi. Habile, sur un plan tactique: il rassure la base souverainiste et permet à la chef péquiste de liquider la question de la date du référendum, qui a embêté plus d'un chef péquiste dans le passé. Jean Charest a entre autres profité de cette situation, où il pouvait dénoncer avec emphase les «intentions cachées» de ses adversaires. Jeudi, à l'inverse, il fallait voir Philippe Couillard jongler difficilement avec la nouvelle donne. *L'agenda séparatiste est caché, en général. Là [...] on nous le dévoile avant même le début de la campagne*. Une sorte de regret exsudait des propos du chef libéral, qui, d'un ton grave, dénonça une «autre diversion».

Diversion? Au-delà des considérations stratégiques, osons cette question: n'est-il pas sain, 19 ans après le référendum, que nous réfléchissions sur notre avenir politique? Depuis le 30 octobre 1995, cette question est devenue pratiquement interdite. Pour Lucien Bouchard, le Québec devait avoir des finances parfaites avant de la reprendre. Un autre ancien membre du camp du Oui, Mario Dumont, prôna sur cette réflexion un moratoire de 10 ans. Entre-temps, de peur de faire le jeu des souverainistes, les fédéralistes sont devenus «canadianistes» (terme du politologue Marc Chevrier). Le «fruit» de la question nationale s'en est trouvé irradié; ne mûrit plus.

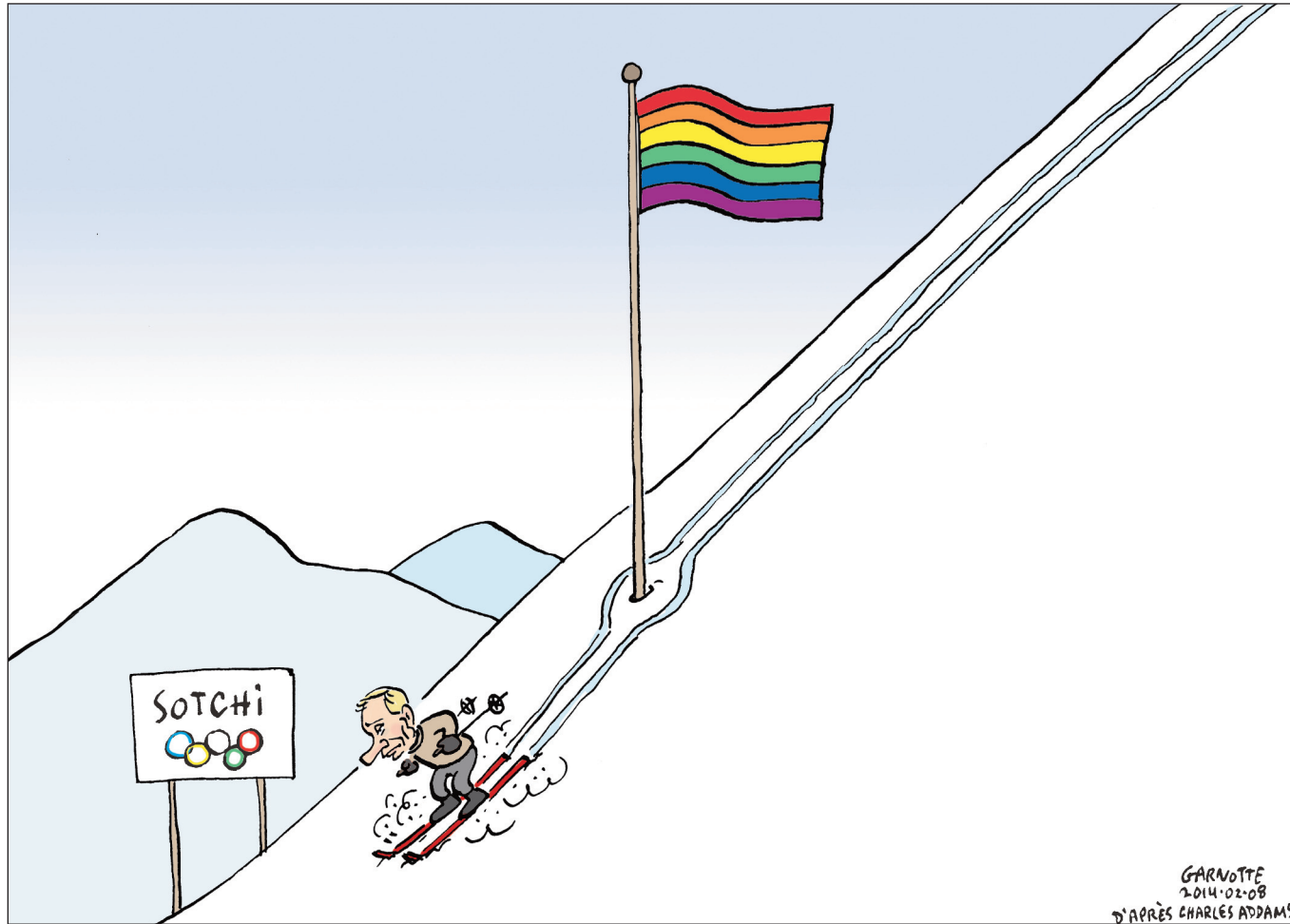
Une génération a donc grandi dans un Québec où la conversation nationale est stoppée ou à l'index; où les options québécoises fondamentales du peuple québécois — fédéralisme renouvelé et souveraineté — sont en rade. Deux décennies plus tard, cette situation devient malsaine. Et le livre blanc annoncé pourrait contribuer à nous en faire sortir. La politique, c'est le «goût de l'avenir» (Max Weber), non?

En 1995, le Québec est resté dans la fédération canadienne. C'est là, affirme M. Couillard «le meilleur levier de progrès, de développement pour le Québec». De 2003 à 2012, un PLQ prétendument «obsédé» par la santé et l'économie a gouverné. Et comment va le Québec? Selon le chef libéral, très mal: «En déficit pour au moins deux ou peut-être trois ans [...] l'emploi est en panne [...] le revenu familial est en panne [...] les PME ont arrêté d'investir». Tous ces indicateurs ont-ils subitement tourné au rouge le 4 septembre 2012? Quelle est la responsabilité du PLQ et de l'appartenance à la fédération canadienne dans cette sombre condition? À trois ans du 150^e anniversaire de ce qu'on a longtemps faussement appelé la «confédération», le chef libéral devrait nous le dire, non?

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Éviter le saccage du boisé Woodfield

Des experts en foresterie ont alerté l'opinion publique au sujet de la menace qui pèse sur la survie du boisé Woodfield de Sillery (*Le Devoir* du 6 février). En effet, le ministre de la Culture, supposément défenseur du patrimoine, a accordé à un promoteur la permission de saccager un espace arboricole protégé jusqu'ici par un décret qui date de 1966, au temps où le ministre Georges-Émile Lapalme était titulaire des Affaires culturelles.

Le ministre actuel de la Culture pourrait, s'il y tient, continuer de sympathiser avec des promoteurs, mais sans manquer à son devoir de protecteur du patrimoine. Il pourrait par exemple négocier un échange de propriétés qui permettrait au promoteur de construire ailleurs des condominiums, même s'il y a déjà surabondance dans la région de Québec. On éviterait ainsi un saccage irréparable. L'affaire n'est pas banale quand des

citoyens sont obligés de se mobiliser dans l'espoir de convaincre un ministre de la Culture de se comporter en défenseur du patrimoine.

Louis O'Neill
Le 6 février 2014

L'usager des services publics, le grand oublié du débat sur la laïcité

J'ai regardé avec beaucoup d'intérêt le débat qu'a animé le journaliste Anne-Marie Dussault sur RDI mardi soir dernier.

Comme chaque fois qu'il est question du projet de charte de la laïcité, j'ai constaté qu'on ne tenait pour ainsi dire pas compte du citoyen bénéficiaire des services publics, qui est pourtant la raison d'être de l'État. S'il existe des écoles, des universités, des hôpitaux, des cours de justice, des musées, des corps policiers, des ministères, des régies de toutes sortes et j'en passe, c'est avant tout pour servir le citoyen et contribuer à son

mieux-être. Les employés de l'État tirent la justification de leurs emplois essentiellement des services qu'ils rendent à leurs concitoyens. En conséquence, les droits des bénéficiaires de l'État, qui sont aussi ses contribuables, devraient primer dans les services publics et parapublics.

Cette priorité des droits des usagers de l'État impose à tous ses représentants un devoir de réserve et de neutralité pour assurer un traitement équitable et impartial pour tous et toutes, sans distinction notamment de religion ou d'opinion politique, ainsi que nous l'a rappelé si justement le professeur Guy Rocher à la Commission parlementaire. La Loi sur la fonction publique impose déjà aux fonctionnaires une stricte neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions. La charte de la laïcité viendra compléter cette loi en affirmant les principes inaliénables de la laïcité et de la neutralité religieuse de l'État et de tous ses représentants.

Claude Simard
Professeur retraité de l'Université Laval
Le 6 février 2014

REVUE DE PRESSE

De Woody à Macdonald

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

De nombreux médias se sont posés la question cette semaine: peut-on continuer à aimer les films de Woody Allen malgré le fait que sa fille adoptive l'accuse de l'avoir agressé sexuellement lorsqu'elle avait sept ans? Dilemme moral. À Toronto, un débat semblable se pose au sujet de l'ex-premier ministre John A. Macdonald.

Rien de sexuel ici, mais la suggestion d'un conseiller municipal torontois de rebaptiser la célèbre gare Union du nom de Macdonald a soulevé une interrogation cette semaine. Peut-on honorer un ancien politicien dont le racisme est largement documenté?

De prime abord, l'idée semble plutôt innocente, reconnaît le chroniqueur Peter Kuitenbrouwer (*National Post*). Ce sera en 2015 le 200^e anniversaire de naissance du premier premier ministre du Canada. Donc, renommer la plus grande gare du pays en son honneur aurait du sens; l'importance historique de Macdonald ne fait pas de doute.

Le problème, c'est davantage l'homme derrière le politicien, indique Kuitenbrouwer. Car plusieurs ont souligné dans les derniers jours que Macdonald était alcoolique et raciste — c'est lui qui dirigeait le pays quand fut adoptée la Loi de l'immigration chinoise en 1885 (elle imposait une taxe d'entrée de 50\$ aux immigrants chinois). Un racisme qui est patent lorsqu'on relit ses discours évoquant la mise en péril de la «race aryenne» par les Chinois, a notamment illustré l'ancien chef de cabinet de Stephen Harper, Guy Giorno.

Mais dans une autre chronique consacrée au sujet, Kelly MacParland (*National Post*) fait valoir qu'on ne peut juger avec le regard d'aujourd'hui des positions édictées dans un autre contexte. MacKenzie King détestait les Juifs, rappelle-t-il. La taxe d'entrée pour les Chinois est demeurée en vigueur jusqu'en 1947. Jusqu'en 1917, tous

les premiers ministres ont refusé le droit de vote aux femmes. Aux États-Unis, Jefferson possédait des esclaves alors qu'il soutenait que «tous les hommes sont créés égaux». Façon de dire que peu de politiciens n'ont pas eu de zones d'ombre.

Macdonald buvait trop et partageait l'intolérance raciale de son époque, dit MacParland. Soit, mais ce n'est pas une raison pour le rayer des livres d'histoire, croit le chroniqueur. Selon lui, il serait «superficiel» et «étroit d'esprit» de juger le passé selon les normes du présent. S'il faut renommer la gare Union, le nom de Macdonald doit être considéré. «Il n'était pas parfait», mais il a contribué à définir le Canada, pense MacParland.

Dans le *Toronto Star*, Bernie M. Farber s'oppose toutefois vigoureusement au projet. L'ancien président du Congrès juif canadien et militant anticraciste rappelle une autre dérive de Macdonald: son attitude envers les autochtones canadiens. À l'époque, pour forcer les autochtones à déménager vers des réserves désignées, le gouvernement retenait l'approvisionnement en nourriture aux Premières Nations, explique Farber. Malnutrition, maladies, les Amérindiens ont goûté à tout.

Ce serait donc, selon Farber, une erreur épouvantable que d'honorer la mémoire d'un politicien qui a été partie prenante d'une «politique brutale ayant mené à la mort de milliers» d'autochtones. Renommer Union Station en son nom représenterait «une claque au visage des minorités ethniques et une autre atteinte odieuse à l'honneur et à la dignité de nos Premières Nations», croit-il.

Réforme électorale

La réforme électorale annoncée mardi a suscité beaucoup de commentaires... et de questionnements. Chantal Hébert, d'abord, souligne un paradoxe dans le *Toronto Star*: la lecture du volumineux

document donne l'impression que les conservateurs ne veulent pas susciter une plus forte participation électorale en remaniant la loi. Plutôt le contraire, en fait.

Par exemple, Elections Canada ne pourra plus faire de publicité pour inciter les gens à aller voter, alors que «la tendance [dans d'autres pays] est pourtant d'augmenter les efforts pour promouvoir le vote, pas de forcer les organismes qui organisent les élections à se désister», écrit Hébert.

Elle remarque aussi que le gouvernement compliquera une possible implantation du vote électronique en exigeant que les deux chambres du Parlement approuvent tout projet-pilote. Si l'on ajoute à cela les mesures d'identification plus sévères des électeurs, elle note que le projet semble destiné à éloigner les jeunes de l'isoloir... jeunes qui pourraient être plus enclins à voter pour les libéraux de Justin Trudeau. Il n'y a pas de hasard, suggère-t-elle.

En éditorial, l'agence QMI a quant à elle salué l'idée de hausser de 1200\$ à 1500\$ les contributions maximales des citoyens aux partis politiques, dans le contexte où le financement public sera aboli d'ici 2015. Dans la foulée, QMI plaide pour une abolition complète des déductions fiscales attachées à ce type de dons.

L'agence applaudit également à la fin du recours au vote par voie de répondeur, qui ne fait que favoriser la fraude, selon elle. Ce n'est pas trop d'exiger des électeurs qu'ils présentent une pièce d'identité, dit-on. Dernier point positif: le transfert du pouvoir d'enquête du DGE vers le commissaire aux élections. «Peu importe les motivations derrière cette décision, un coup d'œil indépendant ne peut être qu'une bonne chose», estime QMI.

Le Devoir

Les liens vers les articles originaux sont liés à la version en ligne de ce texte.

IDÉES

Dépassée, l'écriture manuelle ?

Difficile de statuer sur les effets de sa disparition. Mais faut-il attendre que le dommage soit connu avant de réagir ? Le principe de précaution, ça existe, non ?

DOMINIQUE COMTOIS

Père et enseignant en sociologie au cégep de Trois-Rivières

Mon fils de quatre ans fréquente Passe-Partout, un programme d'éducation préscolaire mis en place par le gouvernement québécois. Lors d'un atelier, je fus surpris d'apprendre que des débats avaient lieu dans les écoles du Québec, et ailleurs dans le monde, sur la nécessité ou non de préserver l'enseignement de l'écriture cursive, aussi appelée « lettres attachées », voire de l'écriture manuelle. Certains souhaitent conserver l'écriture « script » (caractères d'imprimerie), plus près de celle des claviers d'ordinateurs ; de surcroît, selon plusieurs, il serait plus pertinent d'enseigner le maniement des claviers que l'écriture manuelle. [...]

Aux États-Unis, quelque 45 États ont fait le choix de n'enseigner que l'écriture « script » ; et passé la première classe, elle ne sera plus obligatoire. « À la place, les élèves utiliseront des logiciels de traitement de texte tels que Word afin de maîtriser le clavier dès la fin du primaire. » Là-bas, une majorité de professeurs du primaire consacre une heure et moins par semaine à l'enseignement de l'écriture manuelle. Pourquoi ? Parce que les jeunes n'ont plus besoin de savoir écrire manuellement, tout se passe sur le clavier de l'ordinateur, ou sur le clavier « qwerty ». La preuve ? Quand avez-vous écrit votre dernière lettre à la main ? En outre, chez nos voisins du Sud, les fabricants de logiciels et d'autres produits informatiques déploient beaucoup d'efforts en ce sens. Alors, pourquoi continuer à enseigner l'écriture cursive, difficile à apprendre, très différente de l'écriture « script » ? Et pourquoi enseigner l'écriture manuelle, dans ce monde « full techno » où le téléphone « intelligent » est devenu un prolongement de la main dans les jeunes générations ?

Il reste de plus en plus d'études sérieuses tendent à conclure que l'écriture manuelle semble « indispensable pour développer une compétence qui ne l'est pas moins : la lecture ». [...]

Pour leur expérience, Marieke Longcamp et Jean-Luc Velay, de l'Institut de neurosciences cognitives de la Méditerranée, ont demandé à des adultes de lire des lettres et des pseudo-lettres (symboles ressemblant à des lettres mais qui n'en sont pas). Les sujets sont immobiles, couchés dans un scanner qui enregistre l'activité du cerveau. À la vue des lettres, une zone du cortex prémoteur impliquée dans le mouvement s'active, et ce, sans que les sujets soient en train de bouger. Mais surprise, à la vue des symboles (les pseudo-lettres), rien.



AL BEHRMAN ASSOCIATED PRESS

Dans la plupart des États américains, on n'enseigne plus l'écriture cursive.

Ensuite, les scientifiques demandent à ces mêmes adultes de recopier à la main ces lettres et pseudo-lettres. La zone du cortex prémoteur s'active cette fois dans les deux cas. Conclusion des chercheurs : « Le mouvement d'écriture laisse une trace, une mémoire sensori-motrice, qui est réutilisée au moment où on lit, pour identifier les lettres. »

Les deux chercheurs ont aussi voulu vérifier si le fait de taper au clavier des lettres avait le même effet positif sur la lecture. Des expériences effectuées auprès d'enfants de la maternelle et d'adultes en apprentissage d'une langue étrangère sont sans équivoque : « Les lettres apprises à la main étaient mieux reconnues que celles apprises au clavier » et ce, chez les deux groupes. Ils concluent : « Si l'enfant n'a pas appris à écrire à la main [...] on peut alors imaginer que, face à des dizaines de mots, voire des pages entières de texte, il rencontrera des difficultés. »

Même son de cloche du côté de Karin James, de l'Université de l'Indiana, qui affirme que « se priver de l'écriture manuelle empêcherait la mise en place, dans le cerveau de l'enfant, d'un circuit de la lecture ».

De leur côté, Marie-France Morin (Université de Sherbrooke) et Natalie Lavoie (Université du Québec à Rimouski) ont divisé des élèves de 2^e année en trois groupes : un premier apprenant l'écriture cursive, un second l'écriture

script, un troisième les deux types d'écriture. Résultats : « Les élèves n'ayant appris que les lettres attachées sont avantagés. Ils ont notamment de meilleurs résultats en orthographe et en syntaxe. » De plus, « l'apprentissage de l'écriture en lettres attachées aurait aussi comme avantage d'inciter les jeunes à écrire tout de suite en respectant les contraintes linguistiques. Les enfants qui apprennent le script ont tendance à traiter la lettre comme s'il s'agissait d'un dessin ». Laura Dinehart, de l'Université internationale de Floride, arrive à la conclusion qu'il « y a une forte corrélation entre la maîtrise précoce de l'écriture et la réussite scolaire ». Elle affirme aussi que « la maîtrise de la calligraphie semble avoir un effet vraiment sans équivalent sur le développement de l'enfant ». Et même que « l'écriture manuelle semble associée à la capacité de s'autoréguler, de contrôler ses émotions et de mémoriser le travail effectué, des qualités très demandées à l'école ».

Difficile pour l'instant de statuer sur les effets réels de ces changements. Mais faut-il attendre 20 ans, une fois le dommage potentiel connu, avant de réagir ? Le principe de précaution, ça existe, non ?

Comme enseignant, je continuerai donc à demander à mes étudiants d'écrire manuellement, malgré leurs soupirs. Et j'encouragerai mes enfants dans leur apprentissage d'une écriture manuelle, et cursive.

Du vide



DAVID DESJARDINS

Tout était là. Un regard d'une tristesse opaque, une affliction qui percole derrière les pupilles. L'acteur Philip Seymour Hoffman ne paraissait jamais aussi vivant que lorsqu'il laissait voir sa propre souffrance dans les yeux de ses personnages.

Le collègue François Lévesque l'a parfaitement formulé en conclusion de son très beau texte à propos de la mort de cet acteur que j'adorais, tant pour son talent que pour ses choix de rôles : avec Hoffman, du tragique et du sordide émanait chaque fois la beauté.

Il était accro à tout et à n'importe quoi depuis le début de la vingtaine. J'ai connu assez de toxiques pour savoir qu'on le reste toujours, que la rechute complète, que ce qui est arrivé à cet acteur de génie compose la trame d'une tragédie ordinaire, répétée à l'infini, et qui n'est finalement pas autre chose qu'un mal de vivre incurable qui vous pousse à fréquenter l'oubli.

Ce n'est pas une chronique sur Hoffman, ni sur le cinéma. Je m'en sers pour rebondir à propos de la dope, comme je le faisais la semaine dernière à propos de la cigarette. Ce qui m'a valu quelques félicitations, surtout de fumeurs occasionnels qui subissent l'opprobre de gens trop bien pour ça. Trop bien pour tout.

Des gens dont je me méfie, comme de tous ceux qui portent leur sobriété en bandoulière, ne savent pas se perdre ou ne ressentent jamais l'envie de s'engourdir. Ceux qui ne connaissent pas la démesure et l'évasion ont ceci d'inquiétant qu'ils sont des bombes à retardement qui s'ignorent. Les autres ont compris que le sport, le travail, la dope, l'engagement social, l'alcool, le voyage, l'argent, le sexe, la famille sont des vices et des vertus qui se confondent parfois dans l'immense territoire qui s'étend entre la mesure et l'abus.

Mes sentiments et l'expérience me portent à croire qu'un peu d'excès en quelque chose mène souvent à l'équilibre dans le reste. À condition de résister à l'appel du vide, de l'oubli qui oblitère tout.

J'ai aimé la dope sans qu'elle me consume, et je trouve encore des moyens de me perdre, d'endormir cette voix qui remet toujours en question le sens des choses.

Qu'est-ce que tu fais là ? Confonds-tu tes ambitions et tes envies véritables ? Pour qui tu te prends, à écrire au monde, à montrer ta face à la télé ? Es-tu sûr que tu mènes la bonne vie ?

J'aurais pu perdre pied. Je sais que j'ai ce goût en moi pour l'abus, le désordre. Une envie de foutre le bordel pour faire taire cette voix. Je suppose que c'est la même tête de cochon qui me fait dévier du droit chemin qui n'a cessé de m'y ramener.

Méfiez-vous de ceux qui sourient sans cesse, qui sont toujours sobres et convaincus d'entretenir ainsi les bases solides d'une existence qui repose sur un bonheur en béton. Leur dope, c'est leur certitude de façade. Cette insupportable manière de vous étamper leur mode de vie à la gueule comme si c'était le seul possible.

Trop de doute rend toxico, alcool, ou alors vous vous perdez dans le cul, ou l'amour, ou le centre commercial. C'est une béquille. Faut apprendre à s'en priver. Pas du tout de doute, c'est pire. Le sol se dérobe un jour, et il n'y a que le vide qui vous attend.

Je ne suis pas le premier à souligner l'omniprésence du concept de « rêve olympique » qu'ont à la bouche tous les athlètes, mais aussi les commentateurs qu'on verra rendre compte des Jeux depuis Sochi.

Je n'avais jamais compris pourquoi cela m'agaçait jusqu'à ce que je saisisse que non seulement ce rêve relève d'un esprit ngngnan digne du merveilleux monde de Disney dans lequel baigne l'univers des Olympiques, mais surtout qu'il participe d'une euphémisation du succès, de l'ambition.

Est-ce le rêve ou l'ambition qui pousse l'athlète à se défoncer, à chercher à battre l'autre ? Est-ce un succès ou un rêve de rejoindre l'élite mondiale de son sport ?

Voilà ce qui cloche : cette manière de nettoyer le langage, de l'épurer de sa brutale vérité pour le transformer en lexique d'un Conte pour tous.

Vous ne regardez pas la série *La vie après le sport* à Télé-Québec ? Vous devriez. Parce que c'est une émission sur le deuil d'une vie qui est un songe éveillé, parce que son titre le dit : le sport, c'est pas la vie.

Peut-être que si on cessait de dépouiller le langage du sport de sa vérité, et donc de sa cruauté, les athlètes se casseraient un peu moins la gueule lorsqu'ils reviennent dans le monde, sans plus personne pour leur tenir la main ni les projecteurs pour leur dire qu'ils existent.

Méfiez-vous de ceux qui trempent l'ambition et l'affrontement dans le sirop rose et collant de ce qu'on appelle l'esprit olympique. Ceux-là fabriquent des athlètes comme on fait du papier mâché : en multipliant les couches de bandellettes de papier et de peinture sur une ballonne qui finit par se dégonfler. À l'intérieur, ne reste que du vide.

djesjardins@ledevoir.com

EMPLOI

« J'attends votre appel, M. Kenney ! »

AGNÈS MALTAIS

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail, ministre responsable de la Condition féminine

Lettre adressée à M. Jason Kenney, ministre fédéral de l'Emploi et du Développement social

Votre gouvernement a annoncé, il y a presque un an, son intention de mettre sur pied la Subvention canadienne pour l'emploi. Votre objectif est double : améliorer la formation en entreprises et augmenter le financement provenant de celles-ci. Vous annonciez également que le financement de votre nouveau programme proviendrait des 116 millions de dollars dévolus annuellement au Québec dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail (EMT), ce qui représenterait une diminution de 70 millions de dollars des sommes présentement investies pour intégrer les gens au marché du travail.

Ce geste est perçu par l'ensemble de la société québécoise comme une attaque frontale au modèle bâti ici depuis 15 ans. Tant l'Assemblée nationale que l'ensemble des partenaires réunis au sein de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) sont unanimes : la Subvention canadienne pour l'emploi constitue un empiètement inacceptable dans les champs de compétences du Québec et elle double les mesures dont l'efficacité est reconnue et démontrée.

En 1997, le Québec a conclu un accord historique avec le gouvernement fédéral qui lui conférerait la prise en charge des mesures actives d'emploi et de main-d'œuvre. Non seulement nous avons rapatrié les sommes associées à la main-d'œuvre, mais nous avons également rapatrié 1000 fonctionnaires fédéraux qui ont été intégrés à Emploi-Québec, mettant ainsi fin à des

dédoublements inefficaces. Les deux gouvernements s'inscrivaient alors dans les bonnes pratiques préconisées par l'OCDE en matière de formation. Vous avez d'ailleurs reconnu à plusieurs reprises que l'approche québécoise issue de l'EMT constitue encore aujourd'hui un modèle de partenariat entre tous les acteurs du marché du travail [...].

Par la suite, en 2008, nous avons conclu l'EMT. Échelonnée de 2008 à mars 2014, elle se fonde sur le principe de l'augmentation de la participation des personnes des groupes sous-représentés sur le marché du travail. Elle est donc cruciale pour accroître leur employabilité et leurs compétences dans un contexte où le Québec devra pourvoir près de 1,4 million d'emplois au cours des 10 prochaines années.

Plus d'une fois, verbalement et par écrit, nous vous avons signifié que le Québec partage vos objectifs [...]. Rien n'étant parfait, nous sommes également d'accord pour améliorer notre approche de formation de la main-d'œuvre en entreprise. D'ailleurs, le Québec le fait depuis 15 ans déjà, notamment par la CPMT, organisation unique au Canada. Le Québec a connu la troisième plus importante hausse du taux d'emploi de l'OCDE entre 1997 et 2012, et ce, grâce à l'action du gouvernement et de ses partenaires. Si nous connaissons une bonne performance, c'est parce que nous avons mis en place des mécanismes efficaces qui permettent de répondre aux besoins du marché de l'emploi et qui font reculer le chômage. En imposant une solution mur à mur qui ne respecte pas la compétence du Québec, ni la spécificité de son modèle, vous mettez en péril les réussites obtenues. Une telle action irait à l'encontre de vos objectifs.

Pour ce qui est d'augmenter la participation

des entreprises dans le financement de la formation, vous avez également reconnu que le Québec fait mieux que le reste du Canada. En effet, la part de nos entreprises dans les investissements en formation, lorsque l'État est partenaire, représente les deux tiers du montant total. À cela, il faut ajouter les investissements réalisés en vertu de la loi du 1%, qui représentent plus d'un milliard de dollars par année. Votre objectif étant atteint sur notre territoire, pourquoi alors chambarder ce qui se fait bien et vous satisfait ?

Nous sommes prêts à échanger sur nos objectifs étant entendu qu'ils ne pourront être atteints que dans la mesure où le Québec conservera sa maîtrise d'œuvre et possèdera tous les outils et toute la souplesse nécessaires pour assurer à ses citoyennes et à ses citoyens ainsi qu'à ses entreprises l'accès à des mesures actives d'emploi efficaces et adaptées à la réalité québécoise, comme c'est le cas actuellement.

Fort de l'appui de l'Assemblée nationale et de tous les partenaires du marché du travail du Québec qui souhaitent renouveler l'EMT dans les meilleurs délais, nous désirons entreprendre le plus rapidement possible des discussions qui mèneront à la conclusion d'une entente [...].

Nous nous sommes rencontrés à quelques reprises et nous nous sommes écrit. Le 29 janvier, à une question posée par le député Jean-François Fortin, vous reconnaissez devant la Chambre les qualités de l'approche québécoise et soulignez que des pourparlers avaient lieu. Or, vous m'avez dit que vous alliez m'appeler pour me proposer une solution qui respecterait notre réalité et qui reconnaîtrait l'efficacité de notre approche. Une seule question demeure alors : quand allez-vous m'appeler, M. Kenney ?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); **information générale** : Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); **information politique** : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dufresne et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgauff-Côté (reporter); **information culturelle** : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Ballargoon (médias), Frédéric Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (papiers); **information économique** : Gérard Bérubé (chef de division), Marco Bélair-Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (papiers); **information internationale** : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (papiers internationaux, page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre** : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Folie-Boivin et Louis Gagné (papiers); **équipe internet** : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (papiers), Sophie Charrier et Geneviève Tremblay (assistantes); **correction** : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction** : Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéret (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superviseuse), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); **PRODUCTION** Olivier Zujda (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin et Nathalie Zemitlis; **INFORMATIQUE** Yanick Maréchal (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRIVAGE** Des Gens d'Ombre (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Danièle Cantara, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (admi-

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

Une vie dont vous êtes le héros

Paul Ricœur nous aide à mieux saisir l'aspect unique des réseaux sociaux

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie, d'histoire et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

PHILIPPE ST-GERMAIN
Professeur de philosophie
au collège Ahuntsic

Une publicité d'Apple pour son iPhone 5S a passablement fait jaser en décembre dernier. On y voit un adolescent qui consacre tout son temps (et toute son attention) à son appareil.

Dans les premiers plans, il est montré comme étant « hors du monde », isolé par son iPhone, tandis que les autres membres de sa famille vaquent à diverses occupations.

Mais le segment final est le théâtre (le mot n'est pas trop fort!) d'un renversement: loin de perdre son temps, l'adolescent l'a plutôt consacré à la confection d'un montage d'événements familiaux importants. Il diffuse le fruit de son œuvre sur un écran de télévision, et ceux-là mêmes qui le considéraient comme un être à part versent maintenant des larmes de bonheur en comprenant enfin ses véritables motifs.

Cette publicité laisse entendre que l'usage constant des nouvelles technologies accentue les liens entre les gens plutôt que de les rompre. Ce point de vue est bien sûr très discutable, et on y reviendra plus loin.

La publicité soutient en outre que la technologie n'est pas seulement l'outil d'un divertissement, mais aussi le support d'un travail identitaire. Grâce à son iPhone, l'adolescent transforme après tout les membres de sa famille (dont lui-même) en personnages, et les événements du passé en scènes de film.

Identité virtuelle et identité narrative

La pensée du philosophe Paul Ricœur (1913-2005) peut être mise à profit pour mieux comprendre ce qui se joue ici. Son livre *Soi-même comme un autre* (1990) est particulièrement pertinent puisqu'on y trouve l'approfondissement d'une notion ébauchée quelques années plus tôt par son auteur: l'identité narrative.

Ricœur comprend l'identité personnelle à partir de la narration et du récit. La notion d'identité narrative suppose que, pour établir notre identité, nous devons ordonner les aventures que nous avons vécues — comme un auteur compose une intrigue avec ses personnages et ses péripéties (l'identité est « l'identité du personnage », insiste Ricœur, et « c'est à l'échelle d'une vie que le soi cherche son identité »).

De l'intrigue que devient no-

tre vie lorsque nous nous la racontons, nous sommes au moins en partie l'auteur, et pleinement le personnage principal.

Cette mise en intrigue fait se succéder une série d'événements qui, à première vue, ne vont pas très bien ensemble, ou qui sont en tout cas très différents les uns des autres (accidents, rencontres inattendues, deuils, etc.).

Afin de nous comprendre, nous devons toutefois insister sur les continuités et sur les ruptures ayant marqué notre existence.

La comparaison entre la construction de l'identité narrative et la création de personnages fictifs a évidemment ses limites. Nous ne sommes pas entièrement maîtres de l'intrigue de notre vie à la manière d'un auteur qui crée un personnage et détermine toute sa trajectoire, ou comme un dieu avec ses créatures.

Le livre, le film ou l'émission commentent et finissent d'après les vœux de leur auteur, tandis que la fin de nos propres aventures se situe dans un futur que nous ne pouvons prévoir dans le détail. A cet effet, Ricœur rappelle que la construction de notre identité narrative va dans deux directions.

La construction est rétrospective dans la mesure où, pour faire de notre vie celle d'un personnage, nous revenons sur des événements passés en les ordonnant. La publicité d'Apple abordée ici est un exemple parfait de mise en intrigue rétrospective puisque l'adolescent se sert d'événements révolus dans un nouveau montage.

Mais la construction de l'identité narrative peut aussi être prospective et préparer le terrain pour des aventures à venir. C'est même cet aspect qui semble le plus crucial en ce qui a trait à la construction de ce que nous pourrions appeler des identités virtuelles ou numériques sur Internet.

Dans de telles constructions, il semble en effet moins important de raconter minutieusement des événements vécus dans un passé reculé que de partager ce qui se vit, dans l'ici et le maintenant de la communauté numérique.

La confection et la tenue d'une page de profil — sur un site de rencontre, Facebook, Twitter, Instagram, Flickr, etc. — le montrent bien. Ce profil est rarement la pure transposition de ce que nous sommes dans la vie de tous les jours ou de ce que nous avons vécu dans un passé récent.

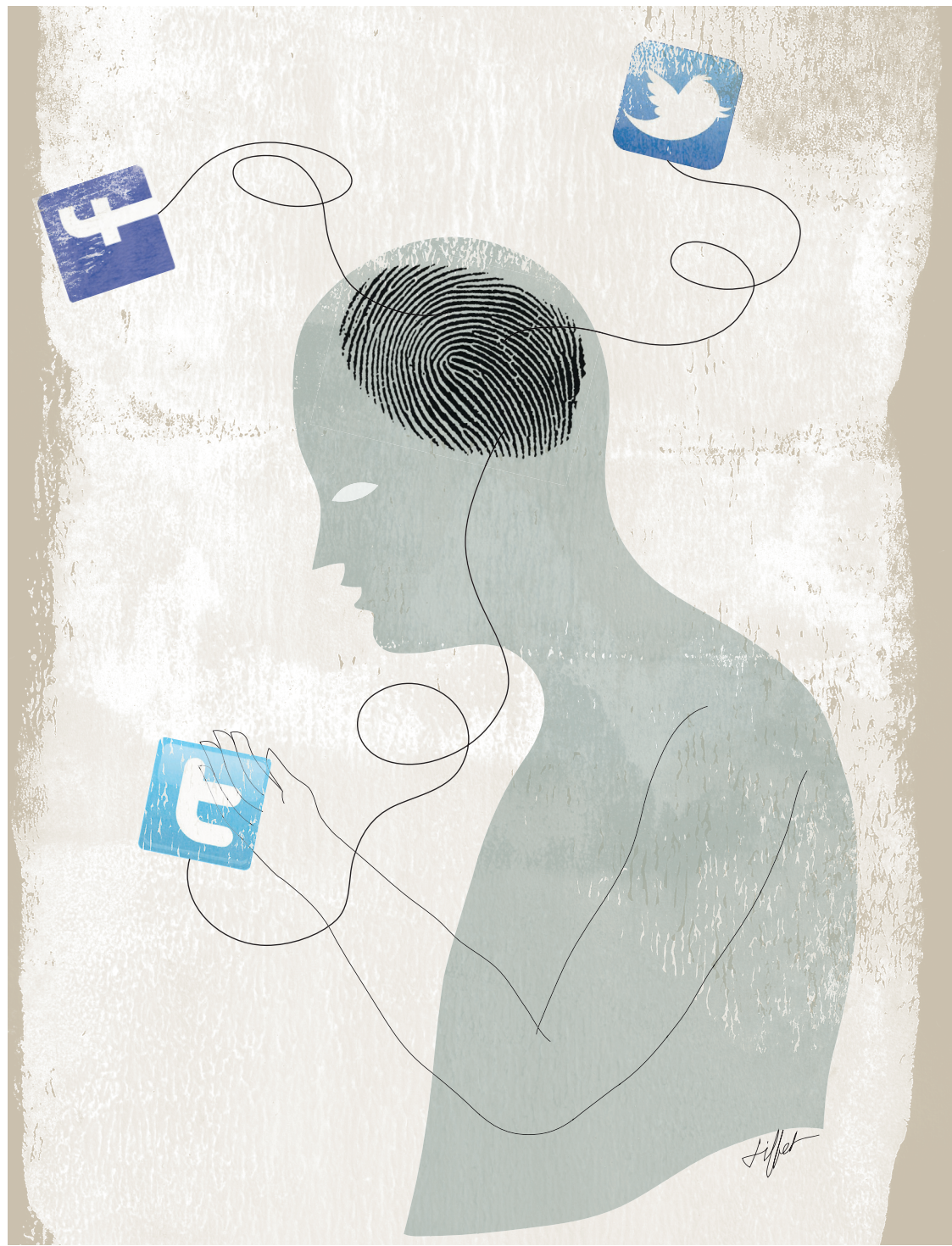


ILLUSTRATION TIFFET

En choisissant soigneusement ce qu'on aime ou déteste, ce qu'on commente ou rediffuse (partages ou retweets) et ce qu'on donne à voir de son allure physique grâce à des photographies ou à des images empruntées ailleurs, on offre aux autres une représentation de soi dans laquelle entrent un mélange de réalité et de fiction ainsi qu'une certaine part de créativité.

Le présent et le futur regorgent de possibilités puisque tout reste encore à faire. Voilà pourquoi notre identité narrative est constamment tendue « entre fabulation et expérience vive », selon Ricœur.

Le recours à la fiction

Mettre en intrigue les événements de notre vie, ce n'est pas seulement faire le montage d'éléments préexistants, c'est aussi réimaginer ce que nous percevons et vivons pour devenir le personnage que nous souhaitons être.

Les livres que nous lisons et les films que nous visionnons fournissent des modèles d'histoires et il se peut que, pour que la nôtre soit satisfaisante, nous transformions son contenu en nous inspirant de tels modèles (parmi bien d'autres).

L'écart entre une personne et son identité virtuelle est parfois la source de plaisanteries. Pensons, par exemple, au désarroi ressenti par celui ou celle qui s'aperçoit que la personne contactée sur un site de rencontre ne correspond pas à ce qu'elle a dit et montré d'elle-même sur sa page de profil.

Le recours à la fiction peut cependant être utile. Qui plus est, il ne se cantonne pas exclusivement aux identités construites sur Internet: il concerne aussi les identités construites dans la vie quotidienne.

À titre d'exemple, je peux, lors d'une entrevue d'embauche, projeter une grande



MARTIN BUREAU AGENCE FRANCE-PRESSE

Le livre de Paul Ricœur (1913-2005) *Soi-même comme un autre* (1990) est particulièrement pertinent puisqu'on y trouve l'approfondissement d'une notion ébauchée quelques années plus tôt par le philosophe: l'identité narrative.

assurance alors que je ne l'éprouve pas du tout. Ce n'est qu'une fiction. Mais à supposer qu'un tel jeu de rôle m'aide ultimement à décrocher l'em-

On considère parfois la culture actuelle comme une culture de l'immédiat, mais il faudrait plutôt parler d'une culture de l'instantané

ploi convoité, il ajoutera un chapitre intéressant aux aventures du personnage que j'entends devenir.

De telles considérations renouent avec les réflexions de sociologues comme Erving Goffman (1922-1982) qui estime que la vie sociale est le lieu de nombreuses mises en scène; l'acteur social doit bien moduler sa prestation

afin d'être convaincant et de continuer à jouer son rôle.

Ces analyses sociologiques, à leur tour, sont en partie liées à la célèbre métaphore comparant la vie à un théâtre. « *All the world's a stage* », écrit Shakespeare dans *As You Like It*.

Afin de raconter l'événement vécu au moment où il se déroule, les consommateurs disposent d'une multitude d'outils qui sont autant de médiations, pour reprendre un autre concept cher à Ricœur: des intermédiaires entre leur vécu et ce qu'ils en feront ensuite.

On considère parfois la culture actuelle comme une culture de l'immédiat, mais il faudrait plutôt parler d'une culture de l'instantané (qui est un des sens du mot « im-

« L'identité est l'identité du personnage [et] c'est à l'échelle d'une vie que le soi cherche son identité »

Paul Ricœur

médiat », ou d'une culture médiante. Les principales médiations sont des écrans (téléphones cellulaires, tablettes et ordinateurs, caméras numériques, lecteurs mp3, etc.). Leur prolifération tend à poser problème, ou du moins à soulever de sérieuses interrogations.

Il n'est pas rare qu'on se plaigne de cette omniprésence, que ce soit dans les salles de classe ou pendant un souper de famille.

Loins de s'avérer des fenêtres vers d'autres mondes (comme le prétendent Apple et ses concurrents), les médiations sont parfois des obstacles à une perception plus directe du monde environnant; des obstacles à une participation plus immédiate, justement!

On remarque une très forte préoccupation pour le présent dans la culture actuelle, mais c'est un présent dont le moindre détail — un décor, une mimique, une blague — peut être le prétexte d'une captation.

Le passé paraît évacué dans un tel rapport au monde qui mise tout sur l'événement: au moment où il se déroule, mais aussi au moment où il sera diffusé sur Internet, quelle que soit la tribune choisie (Facebook, Twitter, Instagram, etc.), ou dans des messages personnels.

Les écrans transforment ainsi les gens en spectateurs et le monde qui les entoure en un spectacle perpétuel dont chaque composante peut être enregistrée et « cadrée », puis redéployée dans l'univers numérique.

Vivre pour raconter

Lorsqu'on navigue dans les eaux du cyberspace en étant guidé par la notion ricœurienne d'identité narrative, Internet prend toutes les allures d'un vaste recueil de récits enchâssés les uns dans les autres. Peut-être y a-t-il lieu d'y voir la tribune de choix de bien des gens, aujourd'hui, pour éprouver le plaisir de raconter des histoires.

Des histoires que les internautes se racontent en les racontant aux autres, afin d'esquisser les contours d'une identité sollicitée de toutes parts et appelée à se transformer au gré d'aventures encore indéterminées. Ces histoires se ressemblent souvent sur le plan des lieux et des trajectoires et elles s'influencent mutuellement.

À ce titre, l'attention des conteurs du monde numérique se concentre essentiellement sur eux-mêmes, faisant souvent l'économie de tout ce qui incarne l'autre (à l'exception du cercle des amis privilégiés).

À défaut de clore le débat une fois pour toutes, le titre du livre de Ricœur, *Soi-même comme un autre*, offre d'ailleurs, là-dessus, une piste de réflexion: dans les histoires racontées sur Internet, l'autre se rencontre d'abord et surtout en soi-même.

Des commentaires? Écrivez à Antoine Robitaille: arobitaille@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes de *Le Devoir de philo* ou du *Devoir d'histoire*: ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Philippe St-Germain: « Un profil sur Facebook, Twitter, Instagram, Flickr ou autre est rarement la pure transposition de ce que nous sommes dans la vie de tous les jours ou de ce que nous avons vécu dans un passé récent. »